

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DU 1^{er} MARS 2023

Le 23 février 2023, convocation du Conseil Municipal de Ligny en Cambrésis, pour le 1^{er} mars 2023 et dont l'ordre du jour portait sur :

- Subventions aux associations 2023
- Questions et informations diverses

Membres présents (14) : Julien LÉONARD, Christelle MERIAUX OLIVIER, Virginie BOUDAILLER MARLIER, Aldo MURA, Peggy HEGO, Anthony JAUMOTTE, Annie TAISNE BOURLET, Sébastien DESSOLLE, Philippe WANTIEZ, Sandrine HORNEZ DHERMIES, Alexandre MOULIN, Perrine MARESE, Pascal FOULON, Véronique LAZON

Membres représentés (3) : Jean-Michel VERIN qui a donné procuration à Julien LÉONARD, Laurent GUILLAUME qui a donné procuration à Christelle MERIAUX, Cristina PEREIRA DE LIMA qui a donné procuration à Peggy HEGO,

Membre absent (2) : Thomas LECOMTE, Céline RENARD HUART

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Pascal FOULON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de lui communiquer ses observations sur le procès-verbal de la réunion de 1^{er} février 2023.

Monsieur Pascal FOULON demande que soit ajouté à la question portant sur « L'acquisition de plein droit de deux biens sans maître des parcelles ZI75 et KK75 » que l'incorporation de ces biens dans le domaine communal permettra soit **de les garder** ou de les revendre à un tiers.

Avant de commencer l'ordre de jour, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, que suite aux observations émises par le contrôle de légalité, il conviendra, lors de la prochaine réunion de Conseil, de retirer la délibération n°004/2023 portant sur la modification de la commission du plan local d'urbanisme (PLU) et de procéder à la réélection de cette commission.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations par une délibération distincte de celle du budget

Monsieur le Maire informe également que la commission Vie Associative s'est réunie courant février afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions.

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions aux associations locales pour recueillir l'avis sur chacune d'entre elles.

ASSOCIATIONS	ANNEE 2022	Proposé ANNEE 2023	OBSERVATIONS
SECOURS POPULAIRE	61,00	62,00	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
CROIX ROUGE	238,00	238,00	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
SECOURS CATHOLIQUE	70,00	70,00	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
CONSEILS ET FINANCES FAM	197,00	200,00	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
RESTAURANTS DU CŒUR	197,00	200,00	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
DON DU SANG	108,00	110,00	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
ENTENTE MUSICALE	50,00	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
LES MUSICALEUS	-	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
SUBVENTION ALLOUEE A L'ECOLE	0,00	570,00	Subvention qui sera versée sous réserve d'une proposition d'une sortie scolaire et présentation d'un devis à l'appui signé. Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
LES PORTEURS DE LA MEMOIRE	200,00	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	200,00	200,00	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
FOYER DES AINES	50,00	150,00	Subvention qui sera versée sous réserve d'une proposition manifestation communale. Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
COMITE DES FETES	50,00	150,00	Adopté à 11 voix POUR (Peggy HEGO, Cristina PEREIRA DE LIMA qui a donné procuration à Peggy HEGO, Véronique LAZON, Annie TAISNE, Perrine MARESE, Sandrine DHERMIES, Virginie BOUDAILLER, Aldo MURA, Christelle MERIAUX, Laurent GUILLAUME qui a donné procuration à Christelle MERIAUX, Jean-Michel VERIN qui a donné procuration à Julien LEONARD) 5 ABSTENTION (Alexandre MOULIN, Philippe WANTIEZ, Sébastien DESSOLLE, Pascal FOULON, Anthony JAUMOTTE) 1 Contre (Julien LEONARD)
LIGNY EN FETE	500,00	150,00	Adopté à l'unanimité (Philippe WANTIEZ ne prend pas part au vote)
LES ADOS DYNAMIQUES	-	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	100,00	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
TEAM FOULEE DES LEUS	200,00	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
COMITE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION	-	150,00	Adopté à 7 voix POUR (Christelle MERIAUX, Laurent GUILLAUME qui a donné procuration à Christelle MERIAUX, Sandrine DHERMIES, Perrine MARESE, Annie TAISNE, Peggy HEGO, Cristina PEREIRA DE LIMA qui a donné procuration à Peggy HEGO) 8 ABSTENTION (Véronique LAZON, Alexandre MOULIN, Sébastien DESSOLLE, Philippe WANTIEZ, Virginie BOUDAILLER, Aldo MURA, Anthony JAUMOTTE, Jean-Michel VERIN qui a donné procuration à Julien LEONARD) 2 CONTRE (Julien LEONARD, Pascal FOULON)

L'ESPACE DE VIE SOCIALE	6 546,00	6 000,00	Adopté à l'unanimité (Monsieur Laurent GUILLAUME, Président de l'Association, qui a donné procuration à Christelle MERIAUX ne prend pas part au vote)
SOCIETE DE CHASSE	500,00	750,00	Adopté à 12 voix POUR (Virginie BOUDAILLER, Aldo MURA, Philippe WANTIEZ, Sébastien DESSOLLE, Sandrine DHERMIES, Perrine MARESE, Peggy HEGO, Cristina PEREIRA DE LIMA qui a donné procuration à Peggy HEGO, Annie TAISNE, Anthony JAUMOTTE, Jean-Michel VERIN qui a donné procuration à Julien LEONARD, Laurent GUILLAUME qui a donné procuration à Christelle MERIAUX) 1 ABSTENTION (Véronique LAZON) 3 CONTRE (Julien LEONARD, Alexandre MOULIN, Pascal FOULON) (Christelle MERIAUX ne prend pas part au vote)
RYTHM'N BOOTS	300,00	300,00	Subvention qui sera versée sous réserve d'une proposition d'une manifestation ou activité communale Adopté à l'unanimité
BADMINTON CLUB	100,00	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
LES CH'TI BOULEUX	0,00	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
LIGNY FOOTBALL CLUB	5 406,00	5 400,00	Adopté à 13 voix POUR (Julien LEONARD, Christelle MERIAUX, Laurent GUILLAUME qui a donné procuration à Christelle MERIAUX, Virginie BOUDAILLER, Aldo MURA, Sandrine DHERMIES, Sébastien DESSOLLE, Perrine MARESE, Peggy HEGO, Cristina PEREIRA DE LIMA qui a donné procuration à Peggy HEGO, Annie TAISNE, Jean-Michel VERIN qui a donné procuration à Julien LEONARD, Laurent GUILLAUME qui a donné procuration à Christelle MERIAUX) 3 ABSTENTION (Philippe WANTIEZ, Véronique LAZON, Alexandre MOULIN) (Anthony JAUMOTTE ne prend pas part au vote)
TENNIS DE TABLE	500,00	0,00	L'association ne sollicite pas de subvention pour 2023
LES AMIS REUNIS	200,00	0,00	Pas de subvention accordée, ne sont pas à jour de leur Assemblée Générale 2022/2023
LIGN'DANCE	400,00	150,00	Subvention versée sous réserve de présentation d'un justificatif d'assurance Adopté à 14 voix POUR (Julien LEONARD, Christelle MERIAUX, Laurent GUILLAUME qui a donné procuration à Christelle MERIAUX, Virginie BOUDAILLER, Alexandre MOULIN, Sandrine DHERMIES, Sébastien DESSOLLE, Perrine MARESE, Peggy HEGO, Cristina PEREIRA DE LIMA qui a donné procuration à Peggy HEGO, Annie TAISNE, Véronique LAZON, Pascal FOULON, Jean-Michel VERIN qui a donné procuration à Julien LEONARD) 3 ABSTENTION (Philippe WANTIEZ, Anthony JAUMOTTE, Aldo MURA)
THEMYS	250,00	250,00	Adopté à l'unanimité (Véronique LAZON et Pascal FOULON ne prennent pas part au vote)
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES		400,00	Adopté à l'unanimité
THE NEW ROCKERS	400,00	150,00	Adopté à l'unanimité (Sébastien DESSOLLE et Philippe WANTIEZ ne prennent pas part au vote)

Avant de soumettre les subventions au vote, Monsieur le Maire précise que les présidents des sociétés ainsi que les membres des bureaux sont invités à s'abstenir lorsque leur association est concernée.

Monsieur le Maire précise également que le versement de la subvention est subordonné au respect des conditions impératives suivantes :

- invitation du Maire ou de l'un de ses représentants lors de la tenue de l'assemblée générale,
 - production du bilan financier et moral de l'année,
 - solliciter l'octroi de la subvention par demande écrite
 - être à jour de ses statuts
- et
- production d'une attestation d'assurance justifiant que l'association est bien assurée contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux et couvrant la responsabilité civile, notamment pour les associations communales occupant à titre permanent ou occasionnel l'un des bâtiments communaux quel qu'il soit.
 - respect des locaux communaux mis à disposition qui ne seront utilisés en aucun cas à d'autres fins que celles prévues dans les statuts de l'association.

A défaut de remise de ces documents lors de l'assemblée générale, le versement de la subvention ne pourra intervenir.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal accorde les subventions telles qu'individualisées dans le tableau repris ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget primitif 2023 sur les crédits correspondants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Monsieur le Maire fait part aux élus qu'il a reçu ce lundi 27 février 2023, Monsieur Saïd BEN KARROUM, notre conseiller aux décideurs locaux du centre des finances publiques afin de faire un point sur le bilan comptable de l'année 2022 et d'échanger sur l'élaboration du budget primitif 2023.

L'excédent de clôture pour l'exercice comptable 2022 s'élève à environ 671 0001,00 euros. Au regard de ce résultat, la commune pourrait investir en 2023 jusqu'à 550 000,00 euros.

Monsieur BEN KARROUM lui a fait également état d'un dispositif proposant de placer de la trésorerie sur une durée maximum d'un an à un taux de rendement fixé à 2,82 %. Monsieur le Maire propose d'étudier cette proposition avec la commission finances.

- ❖ Madame Virginie BOUDAILLER demande s'il serait possible de prévoir une réunion de travail, avec ceux qui le souhaitent, pour participer au choix des travaux d'investissement.
- ❖ Madame Sandrine DHERMIES revient sur l'installation d'une antenne relais à l'intérieur de l'église. Cette installation suscite des inquiétudes puisqu'elle se situe dans un périmètre de 50 mètres de l'école maternelle ainsi que d'autres bâtiments fréquentés par les enfants. Elle se demande les conséquences que pourraient avoir les ondes sur la santé des enfants. N'y a-t-il pas une réglementation à respecter lorsque des bâtiments tels que des groupes scolaires se trouvent à proximité ?

Avant de prendre toutes décisions, ce projet devrait être soumis à une enquête publique afin de recueillir l'opinion des parents et administrés.

Monsieur Sébastien DESSOLLE demande s'il n'est pas possible d'envisager l'installation de ces antennes relais ailleurs qu'à proximité de l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 22 heures 00

Le Maire,
Julien LEONARD



Le secrétaire de séance,
Pascal FOULON

